Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Aux membres du bureau de la communauté de communes Mellois en Poitou

Melle, le 31 mai 2024

Direction des affaires juridiques
Emeline TERRASSON
emeline.terrasson@melloisenpoitou.fr

Objet : Convocation du bureau communautaire de la communauté de communes Mellois en Poitou

Madame la conseillère communautaire, Monsieur le conseiller communautaire,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance du bureau communautaire prévue le :

jeudi 6 juin 2024 à 18 h 00

La Béronne à Les Arcades à Melle

Pièces jointes :

- *Formulaire de pouvoir*
- *Projets de délibérations*
- *Annexes*

Ordre du jour

Relevé des décisions en matière de commande publique

Affaires générales

1. Bureau communautaire du 2 mai 2024 - Approbation du procès-verbal (annexes)
2. Adhésion à l'Association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE)

Solidarités

3. Règlement intérieur de l'aire d'accueil des Citoyens Français Itinérants de Melle (annexe)
4. Tarifs de l'aire d'accueil des Citoyens Français Itinérants de Melle (annexe)

Prévention et gestion des déchets

5. Promotion du broyage des végétaux - Tarifs broyage - Règlement pour l'accès au service - Contrat de location (annexes)
6. Cartes déchèteries - Tarif carte supplémentaire pour les professionnels et renouvellement pour l'ensemble des usagers
7. Association La Boîte à UtileS - Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 (annexes)

Animation du territoire

8. Associations culturelles, sportives et autres - Attribution des subventions (annexe)

Siège administratif
Les Arcades
2, place de Strasbourg
79500 MELLE

T 05 49 290 290
accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

9. Tarifs des piscines communautaires et de la base de loisirs du Lambon (annexes)

Attractivité économique et touristique

10. Melle - Parc d'activité Le Pinier - Vente de foncier - Lot N°8 (annexes)

Questions diverses

Agenda des réunions

Conformément aux dispositions figurant à l'article 5 du règlement intérieur de la communauté de communes Mellois en Poitou, adopté par le conseil communautaire du 22 octobre 2020 et amendé par le conseil communautaire du 25 février 2021, je vous invite à adresser vos questions à l'adresse suivante assemblees@melloisenpoitou.fr pour le 4 juin 2024 avant 17 h 00.

Je vous prie d'agréer, Madame la conseillère communautaire, Monsieur le conseiller communautaire, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,

Fabrice MICHELET